



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Experimentation animale

Question écrite n° 4765

### Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'existence de nombreuses méthodes substitutives à l'expérimentation animale. Malheureusement, trop peu encouragées ou diffusées jusqu'ici, les recherches en ce domaine semblent, aujourd'hui encore, faire l'objet de nouvelles restrictions budgétaires avec la fermeture d'un laboratoire travaillant à la mise au point de tests de substitution. Notre pays s'honorerait pourtant en développant de telles méthodes. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour favoriser les recherches en ce domaine.

### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, un effort scientifique et financier considérable a été consacré au développement et à l'évaluation de méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Ces méthodes *in vitro* sont déjà utilisées sur une large échelle dans le screening (criblage) et la mise au point de produits, permettant de réduire de façon très importante le nombre d'animaux utilisés. Cependant, à l'heure actuelle, bien peu de ces tests *in vitro* ont été validés au plan européen et international, c'est-à-dire reconnus comme susceptibles de donner des résultats aussi fiables que ceux obtenus *in vivo*. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient de manière active des recherches et études sur les techniques *in vitro*, de façon à favoriser leur utilisation préférentielle en tant que méthodes de remplacement de l'animal. De plus, le ministère a signé un protocole d'accord avec l'Agence nationale du médicament afin d'accélérer l'évaluation et la validation de méthodes *in vitro* alternatives à l'expérimentation animale. Le laboratoire auquel fait allusion l'honorable parlementaire n'a pas été fermé, mais déplacé dans un autre site. Compte tenu des échanges internationaux, le processus de validation de ces méthodes *in vitro* doit être le plus supranational possible. Des programmes sont en cours, pilotes par la Commission des Communautés européennes, programmes pour lesquels des laboratoires français sont directement impliqués. De plus, la création d'un Centre européen pour la validation des méthodes alternatives (CEVMA), implanté au sein de l'Institut de l'environnement à Ispra en Italie, est un atout considérable pour accélérer les travaux de validation de ces méthodes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mattei Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4765

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 1993, page 2394

**Réponse publiée le** : 15 novembre 1993, page 4051